

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1922

8 août 2013

SOMMAIRE

Arosa Finance S.A.	92222	Fides (Luxembourg) S.A.	92230
Barrique SPF S.A.	92229	Fimalac Développement	92255
Bertard S.à r.l.	92229	Flexa Investments S.A.	92255
BP Luxembourg S.A.	92253	GARAGE TEWES Serge S.à.r.l.	92256
Bregal Luxembourg S.à r.l.	92227	Gestaut S.A.	92255
Brookfield Holdings Luxembourg Branch	92254	Gestaut S.A.	92256
BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l.	92251	Global Blue Luxembourg S.A.	92255
Bypar S.à r.l.	92252	GM Distribution S.à r.l.	92256
Capitalis Fund Management S.à r.l.	92252	Guerine S.A.	92228
Capricorn S.A. SICAV - SIF	92251	INRIE (Fondation pour l'INnovation dans la Recherche Industrielle en Europe), éta- blissement d'utilité publique	92211
Cargill International AM S.à r.l.	92235	J. et H. Lamparski S.à .r.l.	92256
Carmatel SPF S.A.	92248	Manufacture International S.A.	92256
Carmatel SPF S.A.	92248	MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l.	92256
Catamaran S.à r.l.	92249	Philureg S.A.	92228
C&C Media S.A.	92250	Pro Fonds (Lux)	92228
C.D.P. S.A.	92250	Rodange Lotissement S.A.	92231
Centaur International Holdings S.A.	92253	SERES Investments S.A., SPF	92216
Centrum Poznan S.A.	92229	Simon-Christiansen & Associés, ingé- nieurs-conseils S.A.	92234
Cerberus Nightingale 1	92251	SMF	92231
Cerberus Nightingale 2	92249	Société Commerciale Industrielle Interna- tionale Sàrl	92234
Chiron A S.à r.l.	92250	Société de Projets Internationaux Engi- neering, Communication and Environ- ment S.A.	92226
Chiron B1 S.à r.l.	92249	Speedy Invest Holding	92235
Cirrus Group S.A.	92248	Steta S.A.	92226
C.K. S.A.	92227	Talinum Investments S.à r.l.	92227
Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l.	92252	Todev S.A.	92215
CorPeuM International S.A.	92254	Voyages Sales-Lentz S.A.	92210
CorPeuM Software S.A.	92253	VPZ S.à r.l.	92222
Engelsburg-Immobilien-Verwaltungs-AG	92210		
E-Xcell Communications Sàrl	92216		
Extar Holding S.A.	92222		
Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A.	92230		

Voyages Sales-Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 95.540.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2012, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

1) Les mandats d'administrateurs de catégorie A sont renouveler pour une durée de 6 ans et se termineront lors l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Madame Agnès SALES-LENTZ, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

2) Les mandats d'administrateurs de catégorie B sont renouveler pour une durée de 6 ans et se termineront lors l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Henri SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

3) Les mandats d'administrateurs-délégués sont renouveler pour une durée de 6 ans et se termineront lors l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

4) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013

5) L'adresse du siège social est modifiée en: ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082238/26.

(130101214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Engelsburg-Immobilien-Verwaltungs-AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.919.

Am 02. Mai 2013 um 13 Uhr ist in Wasserbillig die Ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft abgehalten worden und es wurde von Teilhabern festgehalten und beschlossen:

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung:

1. Es wird festgestellt, dass der Verwaltungsrat der Gesellschaft derzeit mit folgenden Personen besetzt ist und deren Mandate mit der heutigen Generalversammlung enden:

- a) Herr Ralf Stöcker, geboren am 22. Mai 1968 in Trier, 74, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig,
- b) Herr Dr. Winfried Konrad Niggemeyer, geboren am 10. September 1949 in Trier, 13, Stefan-Georg Strasse, D-54295 Trier.

2. Es wird festgestellt, dass Frau Lisa Göttker, am 02. Mai 2013 als Verwaltungsratsmitglied ausgeschieden ist.

3. Es wird festgestellt, dass die Anschrift des delegierten Verwaltungsrates, Herrn Ralf Stöcker, 74, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig lautet.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von Herrn Ralf Stöcker und Herrn Dr. Winfried Konrad Niggemeyer werden verlängert. Die Mandate enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2018.

5. Die Bestellung von Herrn Ralf Stöcker zum delegierten des Verwaltungsrats wird verlängert. Sie endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2018.

6. Frau Berit Laaß, geboren am 16. Februar 1988 in Trier, 112, Brunostrasse, D-54329 Konz wird als neues Mitglied des Verwaltungsrates bestellt. Das Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2018.

7. Herr Oliver Wendel, Steuerberater, geboren am 15. Juni 1971 in Trier, Berufsadresse 8a, Parkstrasse, D-54292 Trier wird zum Prüfungskommissar ernannt. Das Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2018.

8. Der Sitz der Firma wird nach L-6633 Wasserbillig in die 74, route de Luxembourg, verlegt.

Wasserbillig, den 02. Mai 2013.

Ralf Stöcker / Dr. Winfried Niggemeyer / Berit Laaß.

Référence de publication: 2013082483/28.

(130102095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

INRIE (Fondation pour l'INnovation dans la Recherche Industrielle en Europe), établissement d'utilité publique, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg G 37.

Etats financiers

Exercice 2012

Bilan

	2012		2011	
	Brut	Amortissement	Net	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
AAI Perrot	12 733,85	3 853,10	8 880,75	11 142,12
Matériel de bureau, mobilier	10 349,67	10 349,67	0,00	0,00
	<u>23 083,52</u>	<u>14 202,77</u>	<u>8 880,75</u>	<u>11 142,12</u>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation Primaq SA	0,00		0,00	0,00
Prêt Divers	0,00		0,00	3 000,00
Dépôt de garantie Loyer Paris	3 298,00		3 298,00	3 298,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	<u>26 381,52</u>	<u>14 202,77</u>	<u>12 178,75</u>	<u>17 440,12</u>
CREANCES				
Autres créances	0,00		0,00	273 932,00
TRESORERIE	<u>2 111 219,14</u>		<u>2 111 219,14</u>	<u>1 823 917,14</u>
Valeurs Mobilières de Placement	1 827 468,54		1 827 468,54	1 752 010,09
Disponibilités	283 750,60		283 750,60	80 788,20
Prov. Depres. VMP	0,00		0,00	-8881,15
TOTAL ACTIF	<u>2 137 600,66</u>	<u>14 202,77</u>	<u>2 123 397,89</u>	<u>2 115 289,26</u>

Passif au 31 décembre 2012

	2012	2011
CAPITAUX		
Patrimoine	954 967,87	954 967,87
Résultat 1992	145 704,18	145 704,18
Résultat 1993	115 671,55	115 671,55
Résultat 1994	2 395,23	2 395,23
Résultat 1995	-12 825,54	-12 825,54
Résultat 1996	80 827,88	80 827,88
Résultat 1997	71 612,59	71 612,59
Résultat 1998	-12 108,64	-12 108,64
Résultat 1999	26 147,75	26 147,75
Résultat 2000	76 304,23	76 304,23
Résultat 2001	-6 337,85	-6 337,85
Résultat 2002	6 311,82	6 311,82
Résultat 2003	19 409,71	19 409,71
Résultat 2004	24 886,54	24 886,54
Résultat 2005	-13 133,14	-13 133,14
Résultat 2006	-70 668,64	-70 668,64
Résultat 2007	60 982,57	60 982,57
Résultat 2008	-102 447,72	-102 447,72
Résultat 2009	-23 228,93	-23 228,93
Résultat 2010	21 792,17	21 792,17
Résultat 2011	749 025,63	749 025,63
Résultat 2012	5 368,20	
	<u>2 120 657,46</u>	<u>2 115 289,26</u>
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	0,00	0,00

Emprunts	0,00	250 000,00
AUTRES DETTES	0,00	0,00
Fournisseurs	0,00	0,00
Débiteurs créditeurs divers	2 740,00	
TOTAL PASSIF	2 123 397,46	2 115 289,26

Compte de résultat

	2012	2011
RECETTES	8 132,00	10 706,94
Dons et subventions	8 000,00	10 450,00
Transferts de charges	132,00	256,94
DEPENSES DIRECTES	6 829,16	3 887,00
aides à la recherche	0,00	0,00
Achats Etudes	6 829,16	3 887,00
Frais de déplacement	0,00	0,00
DIFFERENCE DE FINANCEMENT	1 302,84	6 819,94
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	62 007,38	71 523,47
Achats d'étude & prest.	0,00	0,00
Eau électricité	596,37	898,75
Petit matériel	2 020,94	2 407,30
Fournitures administratives	191,06	1 060,44
Location immobilière	10 800,00	4 490,22
Charges locatives	2 407,00	2 523,79
Entretien et réparation	228,04	1 311,05
Primes d'assurance	0,00	438,29
Documentation générale	687,48	567,48
Personnel este. A l'entrep.	0,00	0,00
Honoraires	16 806,37	20 617,71
Publicité, relations publiques	28,56	0,00
Frais de déplacement, missions	14 870,32	18 207,73
Frais postaux et télécommunication	1 540,80	1 892,18
Services bancaires et assimilés	7 416,07	6 527,65
Taxe Foncière	2 153,00	-1 554,62
Intérêts d'emprunt	0,00	2 378,46
Dotations aux amortissements	2 261,37	9 757,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	-60 704,54	-64 703,53
OPERATIONS SUR TITRES	69 224,74	-2 219,41
Revenus de placement	19 978,21	20 059,31
Reprise de dot.prov.VMP	8 881,15	
Plus values sur cession de VMP	40 365,38	23 034,05
Moins values s/ cession de VMP	0,00	-36 431,62
Provision dépréciation Valeur Mobilières de Placement	0,00	-8 881,15
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	-3 152,00	815 948,57
Produits de cession des éléments cédés	0,00	1 110 000,00
Valeur nette comptable des éléments cédés	0,00	-294 051,43
Pénalités et amendes	-152,00	
Autres charges exceptionnelles	-3 000,00	
RESULTAT COMPTABLE	5 368,20	749 025,63

Annexes

Annexe au bilan et Compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont le total est de 2 123 657,46 € et au compte de résultat dégagant un bénéfice de 5 368,20 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de la fondation.

I - PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes financiers de l'association de la Fondation INRIE sont présentés selon les principes suivants:

- les opérations sont comptabilisées au coût historique, en Euros
- les comptes sont arrêtés sur le principe de la continuité d'exploitation
- les règles de prudence sont respectées
- les opérations sont comptabilisées selon leurs encaissements et décaissements

II - VALORISATION DU PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur du portefeuille de valeurs mobilières de placement est déterminée d'après le principe du coût historique. Compte tenu de l'ancienneté de certaines valeurs, le coût historique n'a pu être déterminé, en conséquence, il s'agit de la valeur des titres au 31 décembre 1997, qui a été retenue tant pour la valorisation des titres détenus depuis plus de dix ans, tant pour la détermination des plus et moins values.

La valorisation boursière du portefeuille est au 31 décembre 2012 de: 1 905 116.80 € soit une plus value potentielle de 77 009.26 €.

III - REGLE DE PROVISIONNEMENT DU PORTEFEUILLE.

La règle de détermination des éventuelles dépréciations des valeurs mobilières de placement est la suivante:

Calcul des plus et moins value sur les titres de même catégorie. Une provision est constituée si, pour une catégorie de titre, la valorisation du portefeuille au 31 décembre est inférieure à la valeur inscrite à l'actif du bilan.

Au 31 décembre 2012 aucune provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement n'a été inscrite à l'actif du bilan.

IV - CALCUL DES PLUS ET MOINS VALUES

La règle de FIFO (First in, First out) est appliquée pour déterminer la plus et moins value, lors de la cession d'un titre.

V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES

La fondation est à but non lucratif, elle ne réalise pas d'opérations commerciales, et à ce titre, elle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés et, est également exonérée de T.V.A.

Le mode d'amortissement des éléments immobilisés est le suivant:

- Immeuble 20 ans linéaire
- Travaux entre 5 et 7 ans linéaire
- Agencements et aménagement 5 ans linéaire
- Mobilier matériel de bureau entre 3 et 5 ans linéaire

VI - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Tableau de variation des immobilisations et amortissements
- Tableau de variation des provisions
- Titres de participations
- Dettes financières

Etat des variations d'immobilisations au 31 décembre 2012

Acquisition de l'exercice:	0.00
TOTAL	0.00
Cessions de l'exercice:	0.00
TOTAL	0.00

Etat de variation des amortissements au 31 décembre 2012

Amortissement immeubles:	
Amortissement Agencements et Aménagement:	2 261.37
Mobilier et matériel:	
TOTAL	2 261.37

Dettes financières au 31 décembre 2012

	Nombre 31/12/2011	en compta 31/12/2011	nombre 31/12/2012
NOM			
CA			
CA DEPOT A TERME	0,00	500 000,00	0,00
CA SA 3,75% 05-2	49 000,00	49 847,21	49 000,00
SEQUIN	48,82	499 996,89	0.000

	SICAV SERENITY			20,000
	TOTAL CA		1 049 844,10	
n° CPT	CHOLET DUPONT			
508202	AIR LIQUIDE	750,00	27 492,89	500,00
508203	CARREFOUR	800,00	34 414,23	800,00
508206	DANONE	1 000,00	28 345,07	1 000,00
508205	TOTAL	1 000,00	34 773,75	1 000,00
508212	CEDE France EXPERTISE	150,00	50 277,21	150,00
50838004	L'OREAL	600,00	42 466,15	600,00
50838005	CD EURO CAPITAL	300,00	64 736,50	300,00
50838008	LAFARGE	759,00	44 161,33	759,00
...38010	CEDE AMPLITUDE 5 ANS	290,00	65 547,25	290,00
50838012	France TELECOM	2 000,00	50 323,07	2 000,00
50838013	CD EUROPE EXPERTISE	300,00	61 647,00	300,00
50838016	EURO MONET CHOLET	55,00	237 744,26	49,00
50838017	ESSILOR INTERNATIONAL	1 500,00	60 309,48	1.000,00
50838018	NESTLE SA	1 500,00	35 922,26	1 500,00
50838020	VEOLIA ENVIRONNEMENT	4 000,00	90 354,65	4 000,00
50838023	ACCOR	1 000,00	20 440,00	1 000,00
50838024	GDF SUEZ	1 198,00	46 534,97	1 256,00
50838025	CD EURO CONVERTIBLE	350,00	63 154,00	350,00
50838027	CD OBLIGATION 12C 3DEC	14,00	28 133,98	14,00
50838028	GPE EUROTUNNEL	2 000,00	14 323,66	2 000,00
50838029	CHOLET DUPONT garanti	40,00	40 303,87	40,00
50838014	ROCHE HOLDING	300,00	33 666,00	300,00
50838031	BOUYGUES	800,00	27 094,41	800,00
50838032	CT dollar			40,00
50838033	EUROSE			200,00
	TOTAL CHOLET DUPONT	20 706,00	1 202 165,99	
	TOTAL		2 252 010,09	
		en compta	état banque	+ - value latente
		31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012
	NOM			
	CA			
	CA DEPOT A TERME	500 000,00	500 000,00	0,00
	CA SA 3,75% 05-2	49 847,21	47 125,48	-2 721,73
	SEQUIN	0,00	0,00	0,00
	SICAV SERENITY	26 089,00	26 728,00	
	TOTAL CA	575 936,21	573 853,48	-2 721,73
n° CPT	CHOLET DUPONT			
508202	AIR LIQUIDE	13 130,00	47 525,00	34 395,00
508203	CARREFOUR	34 414,23	15 476,00	-18 938,23
508206	DANONE	28 345,07	49 905,00	21 559,93
508205	TOTAL	34 773,75	39 010,00	4 236,25
508212	CEDE France EXPERTISE	50 277,21	66 138,00	15 860,79
50838004	L'OREAL	42 466,15	62 940,00	20 473,85
50838005	CD EURO CAPITAL	64 736,50	90 348,00	25 611,50
50838008	LAFARGE	44 161,33	36 606,57	-7 554,76
...38010	CEDE AMPLITUDE 5 ANS	65 547,25	78 488,50	12 941,25
50838012	France TELECOM	50 323,07	16 678,00	-33 645,07
50838013	CD EUROPE EXPERTISE	61 647,00	57 486,00	-4 161,00
50838016	EURO MONET CHOLET	212 095,98	213 322,97	1 226,99
50838017	ESSILOR INTERNATIONAL	42 451,98	76 020,00	33 568,02

50838018	NESTLE SA	35 922,26	74 055,67	38 133,41
50838020	VEOLIA ENVIRONNEMENT	90 354,65	36 620,00	-53 734,65
50838023	ACCOR	20 440,00	26 695,00	6 255,00
50838024	GDF SUEZ	47 512,85	19 562,20	-27 950,65
50838025	CD EURO CONVERTIBLE	63 154,00	71 407,00	8 253,00
50838027	CD OBLIGATION 12C 3DEC	28 133,98	31 722,46	3 588,48
50838028	GPE EUROTUNNEL	14 323,66	11 680,00	-2 643,66
50838029	CHOLET DUPONT garanti	40 303,87	40 064,00	-239,87
50838014	ROCHE HOLDING	33 666,00	45 725,65	12 059,65
50838031	BOUYGUES	27 094,41	17 920,00	-9 174,41
50838032	CT dollar	47 015,13	45 665,30	-1 349,83
50838033	EUROSE	59 242,00	60 202,00	960,00
	TOTAL CHOLET DUPONT	1 251 532,33	1 331 263,32	79 730,99
	TOTAL	1 827 468,54	1 905 116,80	77 009,26
	LIQUIDITES		283 750,60	

Budget prévisionnel de la Fondation INRIE pour l'exercice 2013

Recette:

Dons et Subventions:	15.000 €
Frais de fonctionnement:	€
Fournitures administratives:	2.000,00
Eau électricité:	1.200,00
Petits matériels:	1.500,00
Location bureau:	15.400,00
Charges locatives:	2.500,00
Entretien réparations:	200,00
Primes d'assurances:	1000,00
Documentations générales	400,00
Honoraires:	25.000,00
Frais de déplacements:	25.000,00
Services bancaires:	7.500,00
	81.700,00
Résultat d'exploitation:	-65.000,00
Estimation résultat comptable	25.000,00 €

Référence de publication: 2013082586/248.

(130102357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Todev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.166.

I. Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 04 juin 2013

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration, Madame Brigitte DENIS, administrateur, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU. Cette dernière assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2015.

II Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle au siège social le 20 juin 2013

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Madame Cornelia METTLEN ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TODEV S.A.*

Référence de publication: 2013082209/22.

(130101285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

E-Xcell Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.103.677.184,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.355.

En date du 31 mai 2013, AMO Holding 1 S.A., société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B134869, associé, a vendu la totalité de ses 2.533.246 parts sociales détenues dans E-XCELL COMMUNICATIONS S.à r.l. à AMO Germany Holding S.A., société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 134688.

A la même date, AMO Holding 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B134867, associé, a vendu la totalité de ses 13.901.732 parts sociales détenues dans E-XCELL COMMUNICATIONS S.à r.l. à AMO Germany Holding S.A., société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 134688.

A ce jour, le seul et unique associé de la société E-XCELL COMMUNICATIONS S.à r.l. est la société AMO Germany Holding S.A., détentrice des 16.434.978 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082480/21.

(130101623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

SERES Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 178.096.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Cornelius Martin BECHTEL, Gesellschaftsverwalter, geboren in Emmerich (Deutschland), am 11. März 1963, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorerwähnte Vollmacht, durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von Ihm zu gründenden Gesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung SERES Investments S.A., SPF wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5 August 2005. Die Gesellschaft kann Guthabern jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000) eingeteilt in sechs Millionen (EUR 6.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können, und in Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A und B eingeteilt werden können.

Sollte die Gesellschaft jedoch mit nur einem Einzelaktionär gegründet worden sein, oder sollte bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt werden, dass alle Aktien der Gesellschaft von einem einzigen Aktionär gehalten werden, so kann lediglich ein Einzelvorstand die Geschäfte der Gesellschaft führen, bis zu der ersten Generalversammlung der Aktionäre nachdem die Gesellschaft festgestellt hat, dass ihre Aktien von mehreren Aktionären gehalten werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, und wenn Verwaltungsratsmitglied(er) der Kategorie A und Verwaltungsratsmitglied(er) der Kategorie B ernannt wurden, kann der Verwaltungsrat nur rechtsgültig beschliessen wenn mindestens ein (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und ein (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst, vorausgesetzt, dass wenn Verwaltungsratsmitglied(er) der Kategorie A und Verwaltungsratsmitglied(er) der Kategorie B ernannt wurden, kein Beschluss rechtsgültig angenommen werden kann bevor er von mindestens einem (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und einem (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B genehmigt wurde. Beschlüsse des Verwaltungsrates werden schriftlich aufgezeichnet und durch den Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender ernannt wurde, durch alle anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann in jeder Versammlung des Verwaltungsrates durch Telefon oder Video-Konferenz teilnehmen, oder durch jedes andere Kommunikationsmittel welches allen so erlaubt an der Versammlung teilzunehmen, sich zu erkennen, hören und sprechen. Die Teilnahme durch solche Mittel gilt als gleichwertig wie die persönliche Anwesenheit an solcher vereinbarter und abgehaltener Versammlung.

Von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschriebene Beschlüsse durch Rundschreiben sind gültig und verbindlich als ob sie durch eine vereinbarte und abgehaltene Versammlung des Verwaltungsrates genommen wurden, und tragen das Datum der letzten Unterschrift.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie B rechtsgültig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Die Gesellschaft wird auch durch gemeinschaftliche Unterschriften von allen Personen oder Einzelunterschrift einer vom Verwaltungsrat oder vom alleinigen Geschäftsführer dazu bevollmächtigten Person verpflichtet, jedoch lediglich im Rahmen einer solchen Vollmacht.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Art. 14. Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Montag des Monats Mai um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, einschließlich der ÄnderungsGesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2014.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach Festlegung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden fünfundzwanzig Prozent (25%) der Aktien durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Cornelius Martin BECHTEL, vorgenannt, gezeichnet und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einer Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr dreitausendfünfhundert Euro.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Alsdann hat der vorgenannte Komparent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A:

- Herr Cornelius Martin BECHTEL, Gesellschaftsverwalter, geboren in Emmerich (Deutschland), am 11. März 1963, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.

Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B:

- Herr Alexey SABANOV, Gesellschaftsverwalter, geboren in Moskau (Russland), am 07. Juni 1965, beruflich wohnhaft in 762, Lydo House A, Kanika Enaerios Complex, 28th October Street, PO Box 52027, 4060 Limassol, Zypern.

- Herr Nikolay CHEPURIN, Gesellschaftsverwalter, geboren in Moskau (Russland), am 13. Februar 1970, beruflich wohnhaft in 762, Lydo House A, Kanika Enaerios Complex, 28th October Street, PO Box 52027, 4060 Limassol, Zypern.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Interaudit S.à r.l., mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 119, avenue de la Faïencerie, H.G.R. Luxemburg Nummer B 29501.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2018.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Komparenten, dass diese Gründungsurkunde in Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Antrag des Komparenten und im Fall von Abweichungen des deutschen und des englischen Textes ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt:

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Mandanten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Es folgt die englische Übersetzung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Cornelius Martin BECHTEL, companies director, born in Emmerich (Germany), on the 11th of March 1963, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of SERES Investments S.A., SPF.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets.

Art. 5. The corporate capital is fixed at six million Euro (EUR 6,000,000) represented by six million (6,000,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1).

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Administration - Supervision

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, shareholders or not, and may be divided into directors of Class A and Class B.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented and if director(s) of Class A and director(s) of Class B have been appointed, the Board cannot validly deliberate unless at least one (1) director of Class A and one (1) director of Class B are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the directors present or represented, provided that if director(s) of Class A and director(s) of Class B have been appointed, no resolution shall be validly adopted unless approved by at least one (1) director of Class A and one (1) director of Class B. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the directors present or represented.

Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 10. The corporation is committed by the joint signatures of one director of category A and one director of category B.

In case the board of directors is composed of one member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

The corporation will also be committed by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

In case the company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Monday of May at ten o'clock.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st of December 2013.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2014.

Subscription and payment

The shares have been subscribed by the sole shareholder Mr. Cornelius Martin BECHTEL, prenamed, and have been paid up at twenty-five per cent (25%) by payment in cash, and therefore the amount of one million five hundred Euro (EUR 1,500,000) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about three thousand five hundred Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is that of the auditors at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:

Director of Class A:

- Mr. Cornelius Martin BECHTEL, Company Director, born in Emmerich (Germany), on the 11th of March 1963, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Directors of Class B:

- Mr. Alexey SABANOV, Company Director, born in Moscow (Russia), on the 7th of June 1965, residing professionally at 762, Lydo House A, Kanika Enaerios Complex, 28th October Street, PO Box 52027, 4060 Limassol, Cyprus.

- Mr. Nikolay CHEPURIN, Company Director, born in Moscow (Russia), on the 13th of February 1970, residing professionally at 762, Lydo House A, Kanika Enaerios Complex, 28th October Street, PO Box 52027, 4060 Limassol, Cyprus.

- 3) Has been appointed auditor:

The limited liability company Interaudit S.à r.l., with registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg number B 29501.

- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.

- 5) The registered office is fixed at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in German, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the same signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2013. Relation GRE/2013/2413. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. Juni 2013.

Référence de publication: 2013082171/287.

(130100969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Extar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 62.659.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société EXTAR HOLDING S.A., ayant eu son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour extrait conforme
EXTAR HOLDING S.A.
Maître Louisa Silcox
Liquidateur

Référence de publication: 2013082504/16.

(130101503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Arosa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.029.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013082369/13.

(130102060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

VPZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.081.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Vassiliyan Pentchev ZANEV, Avocat à la Cour, né le 18 juin 1978 à Sliven (Bulgarie), avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "VPZ S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée La Société est une société à responsabilité limitée, de nature civile, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du gérant.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (comme entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles, de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats.

3.2. La Société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans mention de valeur nominale.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011.

6.3. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un, les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel) ou d'incapacité de l'associé unique, la Société sera dissoute à moins que l'article 3 des présents statuts ne soit modifié pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la Société.

6.4. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 que dans les formes de l'article 189 de la Loi et sous réserve du respect des dispositions de la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous la forme d'une personne morale. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel) ou d'incapacité d'un associé, les parts sociales seront rachetées selon les formes prévues par l'article 189 de la Loi. De plus, en cas de perte de la qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel), ce dernier verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation - Responsabilité

Art. 7. Nomination et Révocation du gérant. La Société est gérée par un gérant qui doit être associé de la Société exerçant la profession d'avocat inscrit à la liste I du Tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg et nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de son mandat.

Art. 8. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant.

Art. 9. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 10.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Écrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du gérant. Le gérant doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le gérant communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le gérant.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Écrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le gérant.

Art. 11. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Écrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le gérant doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Écrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intermédiaires sont établis par le gérant;
- (ii) ces comptes intermédiaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intermédiaires doit être adoptée par le gérant; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions du gérant ainsi que les Résolutions Écrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du gérant peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le gérant.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions du gérant et des Résolutions Écrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Maître Vassiliyan Pentchev ZANEV, prénommé, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sans mention de valeur nominale et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à € 1.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Maître Vassiliyan Pentchev ZANEV, prénommé, est nommé en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec la partie comparante.

Signé: ZANEV, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/06/2013. Relation: EAC/2013/7924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082240/184.

(130101025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Steta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.704.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 juin 2013

- Il est pris acte de la démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

STETA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013086024/19.

(130105244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

SPIECE S.A., Société de Projets Internationaux Engineering, Communication and Environment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 90.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 15 mai 2013

L'an deux mille treize, le quinze mai, les actionnaires de la société SOCIÉTÉ DE PROJETS INTERNATIONAUX ENGINEERING, COMMUNICATION AND ENVIRONMENT S.A., en abrégé SPIECE S.A., se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Renouvellement du mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant arrivés à échéance, Sont réélus administrateurs:

- Monsieur François Dostert, demeurant 19, rue des Prés à L-7246 Watferdange (Belgique),
- Monsieur Bernard Laurent, demeurant 19, rue Yvan-Gils B-6769 Houdrigny (Belgique),
- Monsieur Jean-Luc Hames, demeurant 13, Champ des Ronces B-6747 Meix-Le-Tige (Belgique), et
- Monsieur Jacques Maubert, demeurant 9, rue de la Crête à B-7880 Flaubecq (Belgique).

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Bernard Laurent, susvisé.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

2) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de renouveler le mandat de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., dont le siège social est situé 2, rue d'Arlon, à L-8399 Windhof (Koerich) (RCS Luxembourg B 139.890), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Esch-sur-Alzette, le 15.05.2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Les membres du bureau

Référence de publication: 2013086011/30.

(130105444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

**Bregal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Talinum Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.013.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2013 au siège social que: Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse;
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;
- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013090382/24.

(130110637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

C.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfert, 55, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.312.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale en date du 27 juin 2013 que:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Madame Suzette ELSER-MANGEN, directeur, demeurant à L-8444, Steinfert, 1, rue Randlingen
- Monsieur Joseph FRISCH, directeur, demeurant à L-3340 Huncherange, 8, route d'Esch
- Monsieur Patrick MERGEN, directeur, demeurant à L-8415 Steinfert, 13, rue Herrenfeld
- Monsieur Bernard HUGO, directeur, demeurant à B-6700 Arlon, 42, rue de Goldberg

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, l'assemblée générale, constatant que le mandat de l'administrateur-délégué de:

- Madame Suzette ELSER-MANGEN, directeur, demeurant à L-8444, Steinfert, 1, rue Randlingen

est arrivé à son terme, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- GRANT THORNTON LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafelbruch, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Nomination d'un nouvel Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration décide de nommer au poste de Président du conseil d'administration:

- Madame Suzette ELSER-MANGEN, directeur, demeurant à L-8444, Steinfert, 1, rue Randlingen jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013090391/29.

(130111425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Philureg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 148.619.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 avril 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société PACBO EUROPE Administration et Conseil
Société à responsabilité limitée
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Immatriculée au RCS de Luxembourg B 174.324
Représentée par M. Patrice CROCHET
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

FIDUPAR

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013087992/25.

(130108907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pro Fonds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 45.890.

—
Herr Paul DÜRRENBARGER ist mit Datum vom 30. Juni 2013 aus dem Verwaltungsrat der Pro Fonds (Lux) ausgeschieden.

Mit Datum vom 1. Juli 2013 wird Herr Ulrich JUCHEM als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 kooptiert.

Geschäftsadresse von Herrn Juchem: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für Pro Fonds (Lux)

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013087973/16.

(130108464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Guerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.119.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 juin 2013

Mademoiselle Melina HOWARD, née le 10/01/1979 à Céret (France), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Vincenzo-José CAVALLARO.

Pour la société

GUERINE S.A.

Référence de publication: 2013082551/13.

(130102126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Centrum Poznan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.442.

EXTRAIT

En date du 18 juin 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) La démission de M. Ivo Hemelraad et de Mme Marta Ventura en tant qu'administrateurs de la Société est acceptée avec effet au 18 juin 2013

2) La nomination de:

- M. Giovanni La Forgia, né à Bari, Italie, le 24 Octobre 1982, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg,

- M. Laurent Baucou, né à Pau (France), le 9 Janvier 1984, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg,

en tant qu'administrateurs est acceptée avec effet au 18 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

3) Le renouvellement du mandat de M. Wim Rits en tant qu'administrateur avec effet au 18 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

4) La démission de Kohnen & Associés de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 18 juin 2013 est acceptée;

5) La nomination de Viscomte S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes avec effet au 18 juin 2013 est acceptée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013082407/25.

(130101745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Barrique SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 19.708.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Juni 2013.

Paul DECKER

Notar

Référence de publication: 2013082387/12.

(130101595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Bertard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 143.010.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 14 juin 2013

L'associée accepte la démission de M. Norbert MEISCH de son poste de gérant de la société.

L'associée nomme comme nouveau gérant de la société, Monsieur André Michels, né le 16 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg au poste de gérant.

Signature.

Référence de publication: 2013082389/13.

(130101742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.493.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juin 2013 de la Société que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat du membre du Conseil de Surveillance suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Johannes Laurens de Zwart

2. Renouvellement du mandat du membre du Conseil de Surveillance suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Martin Paul Galliver

3. Renouvellement du mandat du membre du Conseil de Surveillance suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Timothy Airgood

4. Renouvellement du mandat du membre du Conseil de Surveillance suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Edward Gerald Perrault

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprise agréé suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg SA.

Signataire autorisée

Référence de publication: 2013083209/29.

(130103120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 10 juin 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Nomination de l'Administrateur suivant en date du 24 avril 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Madame Zora Bass, née le 8 août 1975 à Nitra, Slovaquie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Jorge Pérez Lozano, Administrateur;
- Jacob Mudde, Administrateur;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;
- Johannes Laurens de Zwart, Administrateur;
- Gérald Olivier David Welvaert, Administrateur;
- Jean-Jacques Josset, Administrateur;
- Martin Paul Galliver, Administrateur;
- Fabrice Michel Gilles Mas, Administrateur;
- Fabrice Stéphane Rota, Administrateur;
- Zora Bass, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Administrateur

Référence de publication: 2013083213/29.

(130102800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Rodange Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 131.669.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Rodange Lotissement S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 25 mars 2013.

L'assemblée a décidé:

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Premium Advisory Partners S.A. ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.449 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019, étant donné que le mandat de Premium Investment Partners S.A. est venu à terme.

- de réélire les administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

Monsieur Sgreccia Marco

Monsieur Marochi Fabio

Monsieur Lahure Tom

- de réélire l'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019

Monsieur Sgreccia Marco

Monsieur Fabio Marochi

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013085070/25.

(130104140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SMF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.213.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Laurent, Guy, Claude PONCE, né le 11/02/1964 et ayant son adresse personnelle au 7, rue du Coteau, F-24000 Périgueux, France,

ici dûment représenté par Monsieur Paulo DA COSTA, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2013.

2) Monsieur Victor, Antoine, Clément PONCE, né le 13/09/1994 et ayant son adresse personnelle au 27, rue Lamartine, F-24000 Périgueux, France,

ici dûment représenté par Monsieur Paulo DA COSTA, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2013.

3) Monsieur Etienne, Gilles, Martin PONCE, né le 01/09/1991 et ayant son adresse personnelle au 27, rue Lamartine, F-24000 Périgueux, France,

ici dûment représenté par Monsieur Paulo DA COSTA, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2013.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, és-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le négoce, l'import, l'export, la confection, la distribution, la vente, la location de tissus, vêtements et accessoires en lien direct ou indirect avec le présent objet.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SMF".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 100 (CENT) parts sociales de EUR 125,- (CENT VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un membre, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée.

Tout membre du conseil de gérance de la Société peut être révoqué par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés par des membres du conseil de gérance, tel qu'il le jugera adapté et déterminera leurs pouvoirs.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou pas

Art. 13. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du conseil de gérance.

Art. 15. La mort ou la démission d'un gérant, pour toute raison, ne causera pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 19. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le mandataire des comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération

Les 100 (CENT) parts ont été souscrites par les associés comme suit:

- 1) Monsieur Laurent, Guy, Claude, prénommé: 52 (cinquante-deux) parts sociales
- 2) Monsieur Etienne, Gilles, Martin, prénommé: 24 (vingt-quatre) parts sociales
- 3) Monsieur Victor, Antoine, Clément, prénommé: 24 (vingt-quatre) parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Décisions des associés

Ensuite les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant technique de catégorie A pour une durée indéterminée:

Monsieur Etienne, Gilles, Martin PONCE, né le 01/09/1991 et ayant son adresse personnelle au 27, rue Lamartine, F-24000 Périgueux, France.

2) Est nommé gérant administratif de catégorie A pour une durée indéterminée:

Monsieur Victor, Antoine, Clément PONCE, né le 13/09/1994 et ayant son adresse personnelle au 27, rue Lamartine, F-24000 Périgueux, France.

3) Est nommé comme gérant administratif de catégorie B pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabriel EL RHILANI, né le 20/02/1982 et ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4) Le siège social est établi au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Da Costa et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 juin 2013. LAC/2013/25943. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085121/149.

(130105047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Simon-Christiansen & Associés, ingénieurs-conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 55.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013085077/13.

(130104742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Société Commerciale Industrielle Internationale Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 34.338.

L'an deux mille treize, le treize mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

René COSTA, indépendant, demeurant à F-54150 Mance (France), 15, rue de la Capitaine,

associé unique de la société "SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE INTERNATIONALE Sàrl", établie et ayant son siège à L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbuch, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34.338, constituée suivant acte du notaire Georges D'HUART de Pétange en date du 5 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 17 du 19 janvier 1991, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois pardevant Maître Jean SECKLER de Junglinster en date du 9 septembre 2008, publié au dit Memorial C, numéro 2592 du 23 octobre 2008.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de la société de Leudelange à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: COSTA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 22696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085123/34.

(130104327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Speedy Invest Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 166.235.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 18 juin 2013:

que JLF Holding a transféré 1.787 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Finance Managers, une société civile, constituée et régie par le droit français, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 793 591 512, ayant son siège social au 7, rue Galilée, F-75116 Paris, France.

Désormais, les associés de la Société sont donc les suivants:

- JFL Holding
- Finance Managers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013085088/20.

(130104895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Cargill International AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.249.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 150964,

duly represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, having his professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 May 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée", which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a "société à responsabilité limitée" under the name of "Cargill International AM S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), consisting of eighteen thousand (18,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and the term of their office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed

in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of June of each year and shall terminate on the last day of May of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose,

less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on May 31, 2014.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

Cargill International Luxembourg 1 S.a r.l., aforementioned, paid eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) in subscription for eighteen thousand (18,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company, for an unlimited period:
 - Mr. Johan Runderkamp, born on February 10, 1971 in Purmerend, The Netherlands, with professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Pierre-Jean Oger, born on October 5, 1976 in Charleroi, Belgium, with professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The address of the Company's registered office is set at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour de mai.

Par-devant la soussignée Maître Martine SCHAEFFER, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150964,

dûment représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 mai 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Cargill International AM S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation

à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Si applicable et dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans

les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juin de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mai de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mai 2014.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit: Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susnommée, a payé dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000,-) pour la souscription de dix-huit mille (18.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille Dollars américains (USD 18.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, pour une période indéterminée:

- M. Johan Runderkamp, né à Purmerend, Pays-Bas, le 10 février 1971, résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Pierre-Jean Oger, né à Charleroi, Belgique, le 5 octobre 1976, résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/25949. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013085397/684.

(130105970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Cirrus Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.753.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 28 juin 2013

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 28 juin 2013;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CIRRUS GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013085448/18.

(130106473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Carmatel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.111.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 30 avril 2013

Les mandats d'Administrateur de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant au 30 rue Général Patton, L-2317 Howald et de Madame Anne Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-Contrôle, Société Anonyme, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

CARMATEL SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013085429/21.

(130106111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Carmatel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.111.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARMATEL SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013085428/12.

(130105240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 140.095.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2013

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 juin 2013 que:

1. Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

M. Benoît Chéron;

M. Frédéric Stévenin;

M. Stefano Drago;

M. Grégory Centurione.

2. Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895, agissant en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013087327/21.

(130107751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Chiron B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 422.762.460,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 164.304.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juillet 2013 que:

- Cindy TEIXEIRA démissionne de son poste de gérant de classe A avec effet au 1^{er} juillet 2013;

- Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2013;

- Sont nommés gérants de classe A avec effet au 1^{er} juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

1. Alain STEICHEN, né le 28 avril 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald; et

2. Nathan LANE, né le 6 juin 1977 en Californie (U.S.A.) et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni.

- Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087331/21.

(130108921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Catamaran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.535.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 25 juin 2013

L'associé unique de la Société décide:

- d'acter la démission de M. Mike Shapiro, né à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 8 juillet 1970, ayant son adresse professionnelle au 2441 Warrenville Road, Ste 610, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société.

- de nommer pour une durée indéterminée, Mme Marie Borowski, née en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 17 juin 1964, ayant son adresse professionnelle au 2441 Warrenville Road, Ste 610, Lisle, IL 60532-3642, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveau gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013087324/19.

(130108467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

C&C Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.987.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 3 juin 2013 à Luxembourg ville

L'Assemblée décide de reconduire les mandats de Messieurs Alain NOULLET, Jean-Pierre HIGUET et Stéphane BIVER dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013087320/14.

(130108582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Chiron A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 245.855.920,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.303.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juillet 2013 que:

- Cindy TEIXEIRA démissionne de son poste de gérant de classe A avec effet au 1^{er} juillet 2013;
- Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2013;
- Sont nommés gérants de classe A avec effet au 1^{er} juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Alain STEICHEN, né le 28 avril 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald; et

* Nathan LANE, né le 6 juin 1977 en Californie (U.S.A.) et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni.

- Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087329/21.

(130108261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

C.D.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.253.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs Monsieur Jean-Marie Mathgen, Monsieur Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach venant à l'expiration, l'assemblée a décidé à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans. Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Arend Consult S.à.r.l. et de le renommer pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018.

Le commissaire aux comptes Arend Consult S.à.r.l. a transféré son siège social à 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

N. AREND / J-M MATHGEN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087317/18.

(130108347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

—
Extrait de l'assemblée générale des associés du 3 juin 2013

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg en date du 3 juin 2013 que le mandat des gérants suivants a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des associés qui se tiendra en 2014.

M. Benoît Chéron;

M. Frédéric Stévenin;

M. Grégory Centurione.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013087326/15.

(130107706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Capricorn S.A. SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.474.

—
Le bilan de la Société au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Capricorn S.A. SICAV-SIF

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087322/13.

(130108036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.803.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 juin 2013

Le siège social a été transféré de 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087315/14.

(130108213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Bypar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.647.

Extrait des résolutions prises lors par l'Associé unique en date du 12 juin 2013

- Le siège social sera transféré du 43, Boulevard Prince-Henri, L -1724 Luxembourg au 11 rue Pierre d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg à compter du 1^{er} juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013087316/12.

(130108473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.664.701,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.835.

Par résolutions signées en date du 29 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 30 avril 2013, de la démission de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant;

- nomination, avec effet au 30 avril 2013, de Xavier M. Poncelet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087336/15.

(130108311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Capitalis Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.888.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 28 juin 2013:

L'associé unique:

- décide le renouvellement du mandat des Gérants suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

* Monsieur Jean-Charles Brandt, Gérant et Président;

* Madame Silvia A. Brandt, Gérant;

* Monsieur Thomas Veillet, Gérant.

A l'issue de ces décisions, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

* Monsieur Jean-Charles Brandt, Gérant et Président;

* Madame Silvia A. Brandt, Gérant;

* Monsieur Thomas Veillet, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013087321/23.

(130108157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

BP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 45.782.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2013 que:

1) La société Ernst & Young, établie et ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH - 7, Parc d'Activité Syrdall, RCS Luxembourg No B47771, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012,

Le mandat des administrateurs Messieurs Romain Hoffmann, Hendrik Muilerman et Daniel Odogwu venu à échéance, est reconduit pour une période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par mandat

Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2013087308/18.

(130108635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Centaur International Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.541.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013087375/13.

(130109070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

CorPeuM Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.286.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2013

Résolutions:

1. L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, et ce, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

2. L'assemblée générale acte les démissions de:

- A.T.T.C. Management s.à.r.l., domiciliée L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 59 363;

- A.T.T.C. Services s.à.r.l., domiciliée L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 59 364;

- A.T.T.C. Directors s.à.r.l., domiciliée L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 59 362;

de leurs mandats d'administrateurs

L'assemblée générale nomme administrateurs à l'unanimité:

- Monsieur Frank Elisa A. Peeters, né le 13 mars 1955 à Merksem (B), Directeur de sociétés, domicilié à B-2900 Schoten, 8, Kievtdreef;

- Monsieur Serge Pensaert, né le 19 février 1966 à Hal (B), Finance Manager, domicilié B-1410 Waterloo, 43, avenue du champ de Mai;

- Monsieur Tim Smulders, né le 12 août 1971 à Wilrijk (B), Directeur de sociétés, domicilié L-5775 Weiler-la-Tour, 10, rue des Violet;

Leurs mandats prendront fin au terme de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs

3. L'assemblée générale acte la démission de A.T.T.C. Control s.a., domiciliée à L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 60 319 et nomme comme nouveau commissaire aux comptes à l'unanimité:

- Monsieur Lex Benoy, Conseiller Economique, né le 29 mai 1954 à Luxembourg, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Zimmer.

Son mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087349/36.

(130108126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Brookfield Holdings Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.535.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la maison mère en date du 1^{er} juin 2013

1. Le siège social a été transféré de 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 17 juin 2013.

2. M. Hugo FROMENT a démissionné de sa fonction de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise.

3. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, a été nommé comme représentant permanent de la succursale luxembourgeoise pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Brookfield Holdings Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087314/18.

(130108400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

CorPeuM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.271.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2013

Résolutions:

1. L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, et ce, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

2. L'assemblée générale acte les démissions de:

- A.T.T.C. Management s.à.r.l., domiciliée L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 59 363;

- A.T.T.C. Services s.à.r.l., domiciliée L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 59 364;

- A.T.T.C. Directors s.à.r.l., domiciliée L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 59 362;

de leurs mandats d'administrateurs

L'assemblée générale nomme administrateurs à l'unanimité:

- Monsieur Frank Elisa A. Peeters, né le 13 mars 1955 à Merksem (B), Directeur de sociétés, domicilié à B-2900 Schoten, 8, Kievtdreef;

- Monsieur Serge Pensaert, né le 19 février 1966 à Hal (B), Finance Manager, domicilié B-1410 Waterloo, 43, avenue du champ de Mai;

- Monsieur Tim Smulders, né le 12 août 1971 à Wilrijk (B), Directeur de sociétés, domicilié L-5775 Weiler-la-Tour, 10, rue des Violets;

Leurs mandats prendront fin au terme de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

3. L'assemblée générale acte la démission de A.T.TC Control s.a., domiciliée à L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 60 319 et nomme comme nouveau commissaire aux comptes à l'unanimité:

- Monsieur Lex Benoy, Conseiller Economique, né le 29 mai 1954 à Luxembourg, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Zimmer.

Son mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087348/36.

(130108129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Gestaut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.655.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michael Zianveni
- Jean-Yves Nicolas
- Sébastien Gravière

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services SARL

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013087633/18.

(130108758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Global Blue Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 27.359.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087610/9.

(130108966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Flexa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 146.112.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087588/9.

(130108759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Fimalac Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 122.778.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087580/9.

(130108890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

GARAGE TEWES Serge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 23, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 59.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087624/9.

(130108386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Gestaut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.655.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087634/9.

(130108760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

GM Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 156.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087642/9.

(130108782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Manufacture International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.167.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087873/9.

(130108282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087878/9.

(130108900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

J. et H. Lamparski S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 17.088.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082597/9.

(130101928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.